

Commune de MEGEVE

MODIFICATION N°3 DU PLU ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE

La Commune informe que par arrêté n° 20/11/URB en date du 4 juin 2020, le Maire de MEGEVE a prescrit la modification numéro 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cet arrêté est affiché en Mairie pendant un mois et peut être consulté en Mairie – 1, place de l’Eglise, auprès du pôle DAD du lundi au vendredi pendant les horaires d’ouverture de ce service au public soit de 8h30 à 12h00.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES